

## Enjeux européens en matière de santé et sécurité au travail

**Bernard MICHEZ**

Ergonome européen/Président de la FEES

---

Ce texte a été produit dans le cadre du congrès des Journées de Bordeaux sur la pratique de l'ergonomie, organisée par l'équipe d'ergonomie des systèmes complexes de Bordeaux INP en mars 2024. Il est permis d'en faire une copie papier ou digitale pour un usage pédagogique ou universitaire, en citant la source exacte du document, qui est la suivante :

Michez, B. (2024). Enjeux européens en matière de santé et sécurité au travail. Dans *A quoi sert l'ergonomie aujourd'hui ? Enjeux politiques et sociaux dans nos interventions* Actes des journées de Bordeaux sur la pratique de l'ergonomie. Bordeaux.

---

## 1. Notre profession : historique de la FEES

### 1.1. Ce qu'est la FEES

Je suis Bernard MICHEZ, un des deux créateurs du cabinet Ergotec.

Petit rappel de ce qu'est la FEES, qui compte aujourd'hui 26 représentants nationaux. Cette fédération d'associations européennes d'ergonomie a été créée il y a un peu plus de 20 ans à Dortmund, en 2003. Le siège a changé en 2022 pour être à Bruxelles.

La FEES est distribuée sur un certain nombre de pays, mais au vu du contexte actuel, on n'entend plus du tout parler de deux des membres, Russie et Ukraine ces derniers temps.



FEES a plusieurs objectifs :

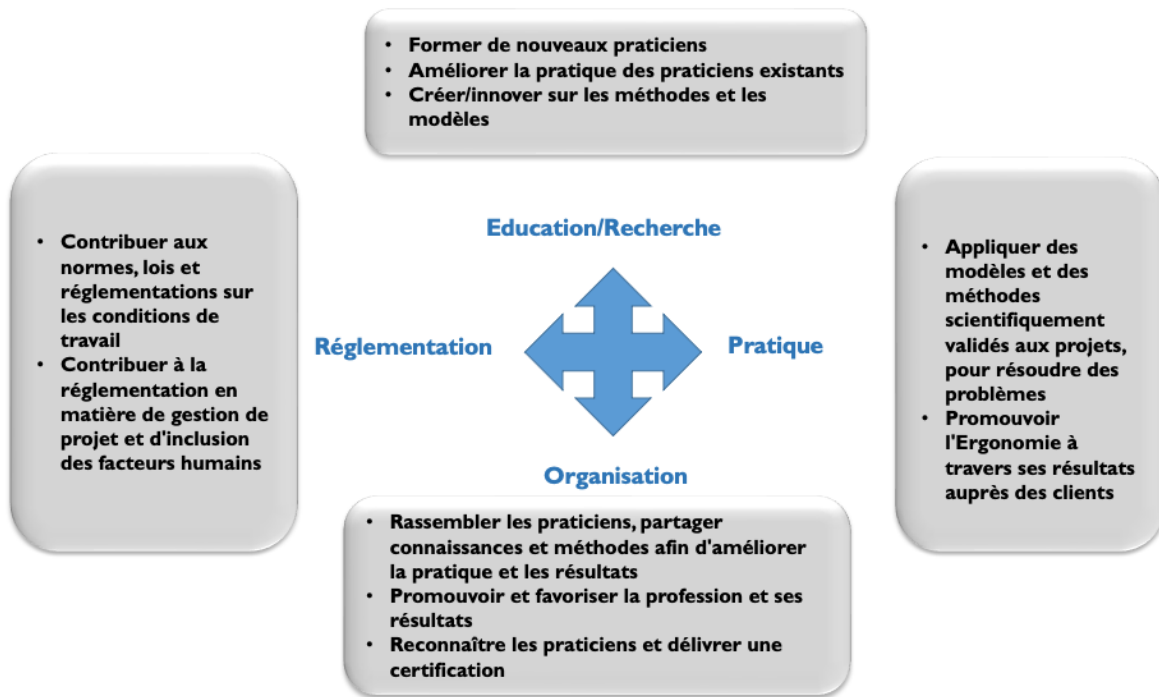
- Contribuer au partage des connaissances entre membres ;
- Favoriser les relations entre praticiens, chercheurs et autres acteurs ;
- Établir des relations avec d'autres organisations ;
- Intervenir sur les évolutions réglementaires ; appuyer des projets liés à la profession ;
- Donner un coup de main aux associations nationales en cas de besoin.

La première association a été créée par les Anglais en 1949. Puis, il y a un foisonnement d'associations en ergonomie, comme l'IEA (International Ergonomics Association). Ainsi, la FEES est une des nombreuses associations qui ont vu le jour depuis la structuration de notre profession. Et je dois dire qu'en France, je retrouve une certaine vitalité que je ne trouve pas dans les autres pays. Il y a une interconnexion de réseaux qui est d'une richesse inouïe ici, il ne faudrait surtout pas la sous-estimer.

### 1.2. Les 4 piliers de notre profession

J'en viens à évoquer les choses qui font que notre profession existe. Quatre piliers sont importants dans notre profession :

2024 – À quoi sert l'ergonomie aujourd'hui ?



S'il manque l'un de ces piliers, tout s'effondre pour nous, puisqu'ils sont fondamentaux.

## 2. Le réseau et partenaires FEES

Ensuite, sur le fonctionnement de l'Europe. En tant que profession (ici ergonome), si nous ne nous exprimons pas auprès des différentes Commissions européennes, les directions des entreprises auxquelles nous proposons les modifications, les réglementations, les lois, etc. ne seront pas nécessairement en faveur de ce que nous savons comme étant important. Le fait d'être une fédération européenne d'ergonomie aide à valoriser le métier que nous portons.

### 2.1. Santé et sécurité au travail : actions et acteurs européens

Il y a quatre organisations principales, qui ont des problématiques proches des nôtres.

- OSHA : Occupational Safety and Health Association (agence européenne pour la santé et la sécurité au travail)
- ISSA : International Social Security Association (association internationale de la sécurité sociale)
- ETUI : European Trade Union institute (institut syndical européen)
- Les Commissions européennes

Concernant OSHA, ils travaillent sur un certain nombre de sujets qui sont les mêmes que ceux qui nous intéressent, tels que les plates-formes numériques, la robotique, le télétravail, etc.

Ensuite, l'ISSA porte un certain nombre de sujets semblables que nous soutenons en tant que spécialistes, tels que s'assurer que les systèmes que l'on met en place, que l'on rénove, que l'on modernise sont compatibles avec ce que l'on sait du fonctionnement humain. Il y a aussi l'intégration des opérateurs dans la fabrication de nouveaux dispositifs, tels que l'évaluation des risques. C'est un des comités qui va porter des problématiques et que l'on va s'efforcer d'associer à nos différentes actions, selon les thématiques que nous portons.

ETUI est une fédération de syndicats. Les origines de notre métier, en tout cas en France, sont plutôt liées à une association entre les praticiens des universités et des syndicalistes qui portaient des questions sur les conditions de travail. En revanche, dans les autres pays, l'émergence du métier est plutôt portée par la prévention des incidents graves dans les usines ou dans les moyens de transport. Ces deux origines conduisent à des différences selon le pays : dans les pays anglo-saxons, on parle de HFE (*Human Factors Engineering*) ; ici, on parle d'ergonomie. Au final, c'est la même chose, mais selon la personne que j'ai en face de moi, je ne vais pas utiliser les mêmes mots. Donc, en France et dans certains pays européens, on retrouve un ancrage syndicaliste, conditions de travail. ETUI travaille donc sur des sujets très proches de ce que nous traitons tels que les RPS, télétravail, stress, conception et participation des utilisateurs.

La FEES est un espace que je nommerai « politique », au sens de l'art de gérer la cité. C'est-à-dire que nous exprimons des choses que d'autres n'exprimeraient pas de la même façon, nous portons des positions que d'autres ne porteraient pas. Exprimer ces positions va venir infléchir potentiellement des prises de décisions de la part de ceux qui réalisent la réglementation que nous suivons.

La dernière action est auprès d'ErgoMach (*Ergonomics and construction, ordering and using of Machinery*), qui est une action plutôt portée par le volet allemand. C'est un des autres partenaires avec lesquels nous jouons sur un certain nombre de problématiques. Ils participent à la rénovation de cette directive 2006/42 sur les machines, qui rentrera en vigueur en 2027. Cette directive machine va faire que les machines pourront être commercialisées entre les membres de la communauté européenne, ce qui met les Anglais dans une position difficile, depuis qu'ils sont partis de cette communauté.

Il y a sans doute des clauses de cette norme que vous devez connaître, par exemple « l'anticipation de mauvais usages prévisibles de la machine ». Souvent, lorsque j'en parle à des clients ou partenaires, j'ai de grands yeux ouverts qui expriment : ça veut dire quoi ? Ce que dit la directive est qu'il faut anticiper le mauvais usage prévisible au regard de l'expérience qu'on a du fonctionnement de machines comparables. L'analyse de l'existant, que l'on sait si bien faire, permet d'anticiper l'usage de la machine.

Dans la continuité de nos axes de travail, il y a aussi un document adopté en février 2024, mais pas encore publié, sur la réglementation pour l'intelligence artificielle. Donc, il y a aujourd'hui des travaux qui sont en cours, mais qui sont liés à cette technologie que l'on peut appeler nouvelle et qui s'interrogent sur l'impact que ça peut avoir au travail et hors travail.

La directive sur le travail en plate-forme est une autre des actions sur lesquelles nous avons un œil, dans un objectif d'amélioration des conditions de travail. Uber, pour vous donner un exemple.

Le dernier, Green deal, qui avait pour objectif de réduire les pesticides. Objectif largement atteint, d'ailleurs. Les travaux sont toujours en cours et la question de la réduction des impacts des activités d'agriculteurs sur notre territoire est toujours d'actualité.

L'industrie 5.0 est un sujet dont on s'est emparé il y a à peu près 2 ans, avec une vision de l'industrie qui va au-delà de l'efficacité et de la productivité comme seuls objectifs. Cette vision renforce le rôle et la contribution de l'industrie à la société. Mais quand on regarde les documents produits par la communauté européenne, cela reste vague. La question de l'humain reste toujours à définir, avec la notion d'une démarche participative. Cela nous amène à formaliser des exemples les plus concrets possibles, pour que le projet fonctionne. FEES est en train de préparer un « Livre blanc » sur le sujet, ayant pour but de positionner notre métier sur des projets innovants.

Dans la continuité de nos axes de travail, je fais référence à la cartographie présentée au début et je dirai qu'il y a trois pays dans lesquels l'ergonomie est en difficulté aujourd'hui : la Suisse, la Belgique et l'Espagne. Par exemple, en Espagne il n'y a plus de Master d'ergonomie et c'est lié à un décret royal qui date de 1996. Les impacts de ce décret n'avaient pas été pesés, le métier s'est peu à peu tourné vers de la prévention des risques. Mais un préventeur n'est pas un ergonomiste. Ainsi, nous aidons régulièrement des associations d'ergonomie des pays d'Européens en contribuant à des congrès, en partageant les informations entre membres.

Maintenant, les ergonomes sont de très mauvais communicants. Tout le monde ne sera pas d'accord avec moi, mais j'insiste pour dire que nous sommes de très bons scientifiques, nous avons une rigueur intellectuelle. Ce que nous produisons a de la valeur, mais nous ne savons pas le valoriser. Donc, au sein de FEES, nous avons produit des documents visant à présenter ce que c'est l'ergonomie ou le HFE pour s'adresser à un public international.

Enfin, FEES a coopéré avec plusieurs universités, pour réaliser une plateforme (Train4Work) qui délivre une sensibilisation en plusieurs semaines de ce qu'est l'ergonomie, en quatre langues.

### **3. Échanges avec le public**

#### **Auditeur 1**

Par rapport à la participation de Pascal Étienne et la vision lobbyiste que tu évoques, et qui est réelle à la commission, comment fait-on pour accéder à ça ? Cela demande du temps, il y a peut-être des critères d'expertise... Comment peut-on être plus nombreux ? Comment contribuer à apporter cette connaissance que Pascal est arrivé à remonter jusqu'à la commission ?

#### **MICHEZ Bernard**

Environ tous les deux mois, nous produisons une lettre d'information et dans cette lettre sont établis les états d'avancement de nos différentes actions, dont ceux sur la directive machine. Nous avons pu demander auprès des 26 membres actuels de FEES des retours même si c'est difficile d'en avoir puisque ce n'est que du bénévolat, c'est du travail gratuit. Donc on publie régulièrement, on se met d'accord avec les cinq personnes du bureau exécutif et « qui ne dit mot consent », cela nous permet d'avancer. On est obligé d'avoir cette position.

#### **Auditeur 2 :**

Peux-tu nous donner quelques informations sur la position de FEES sur les sujets de recherche ?

#### **MICHEZ Bernard**

En effet il constitue un des quatre piliers, mais j'avance en marchant sur des œufs... Nous avons un serbe et un hongrois dans le groupe exécutif et au fil des échanges, les questions de recherche ne sont pas formulées de la même façon selon nos pratiques. Comme je n'ai pas envie de les heurter, c'est un sujet sur lequel je ne suis pas trop allé pour l'instant, pour des raisons stratégiques.

**Auditeur 3 :**

Vous avez parlé des difficultés dans l'ergonomie pour l'Espagne, pouvez-vous nous présenter les difficultés auxquelles font face la Suisse ou la Belgique ?

**MICHEZ Bernard**

La Belgique fait face à des difficultés de réglementation, difficultés finalement proches de celles que rencontre l'Espagne où l'ergonomie tend à la prévention. Il y a une autre difficulté, puisqu'il y a deux langues parlées, il existe une association qui est reconnue par l'IEA (La Bes) et une autre association flamande qui s'avère concurrente et agressive. Cela crée un climat conflictuel.

Du côté de la Suisse, il y a une forme de déshérence que je ne pourrai pas expliquer, l'association suisse d'ergonomie devient flageolante.

**Auditeur 3 :**

Est-ce que dans certains pays où l'ergonomie est encore sous la responsabilité de facultés de médecine, cela a permis à FEES de faire évoluer les pôles de formation, les législations ?

**MICHEZ Bernard**

Les évolutions sont hétérogènes. Par exemple, en Pologne, la marge de progression est assez forte. Dans la plupart des pays qui nous entourent et j'inclus l'Allemagne, le point de vue porté est davantage sur l'anthropométrie et la physiologie que sur les différents niveaux holistiques, comme l'a dit Sandrine, que nous intégrons.

En revanche, il y a un certain nombre de référentiels très intéressants que vous devriez connaître, faits par l'IEA en 2021 : les principes et guides pour intégrer le HFE dans les projets. C'est ce que l'on fait en France et c'est écrit par un organisme international !

Donc pour répondre à la question il n'y a pas d'inégalités entre les pays, il y a surtout des marges d'avancement spécifique.

**Auditeur 4 :**

On est nombreux ici à travailler dans des multinationales alors comment peut-on t'aider de manière concrète la FEES ?

## **MICHEZ Bernard**

Alors il y aurait plein de réponses, mais j'en mettrais une au sommet de la pile qui est l'insertion dans les réseaux. C'est mon deuxième mandat, mais j'ai mis du temps à découvrir des éléments de réseau. Nous permettre de répondre à ces questions nous aiderait : quels sont les éléments de réseau, ayant potentiellement un impact au niveau européen ? Auprès de qui on pourrait avoir une action, qui solliciter ? Qui vaut le coup d'être contacté pour valoriser des choses au niveau européen ?

Parce que finalement naviguer dans les réseaux est très compliqué, je vous ai parlé des 50 000 lobbyistes... Les organismes que je vous ai cités, on les a approchés de longue lutte grâce aux précédents mandats.

Il faut rappeler aussi que la FEES, c'est du bénévolat, et nous gérons un petit budget, uniquement pour les déplacements.